

L'info COSOG

Bulletin d'information de l'UNSA groupe CDC

Juillet 2011

Par le biais de cette publication, notre organisation porte à votre connaissance les positions défendues par les représentants UNSA au sein des instances de l'association et les différents votes des organisations syndicales la composant. En particulier, nous revenons dans ce numéro sur des débats des Conseils d'administration des 28 juin et 6 juillet 2011 afin de vous tenir informés des orientations de vos élus.

Sommaire :

Cesu

Centres de loisirs

Convention de gestion



Vos élus au
Conseil
d'administration
du Cosog :

André CAZAU

Valérie ANSO

Laurent VITTECOQ

Brigitte MOYSAN

Denis RAKOTONOERA

Tina FEUILLET

Dominique SEYS

Emilie COSTE-LOURET

Dominique REGHEM

Margareth JOURNET

CESU : Un dispositif amélioré dès 2011

Amélioration du dispositif CESU suite aux négociations sur le pouvoir d'achat

L'accord sur le pouvoir d'achat signé par les organisations syndicales (UNSA, CFDT, FO, CGC, CFTC) prévoit que **la Direction versera au Cosog un complément annuel de 150 000 € à compter de 2011 afin d'améliorer le dispositif CESU.**

Comme pour la quasi-totalité des prestations proposées par le Cosog, des débats entre administrateurs sont nécessaires pour parvenir à des accords majoritaires. Le dispositif CESU n'échappe pas à cette règle démocratique, mais il est vrai qu'avec une CGT opposée idéologiquement à cette prestation, non signataire de l'accord « pouvoir d'achat » et refusant donc de prendre part aux débats, nous avons traversé une situation temporaire de blocage.

Heureusement pour les ouvriers-droit, les syndicats responsables ont poursuivi sereinement leurs travaux et sont parvenus à finaliser les modalités de distribution de cette enveloppe annuelle de 150 K€.

UNSA : pour un syndicalisme différent

Le dispositif retenu majoritairement est le suivant et se décompose en deux phases :

1^{ère} phase pour 2011

En plus du dispositif CESU actuel, **allocation pour 2011 de 2 CESU gratuits de valeur faciale 16 €** (soit 2 X 16 = 32 €). Pour bénéficier de cette mesure, l'ouvrant droit devra faire une demande individuelle aux services administratifs du Cosog.

Cette mesure permet de ne pas changer le dispositif CESU en cours d'année et offre la possibilité à chacun de découvrir gratuitement l'utilisation des CESU.

VOTE :

POUR : UNSA, CFDT, CGC, FO
CONTRE : CFTC, SNUP
ABSTENTION : CGT, SUD

*Amélioration des Cesu :
engagement tenu !*

2nd phase à partir de 2012

Dès 2012, le dispositif actuel évoluera de la façon suivante :

Dispositif actuel:				
Valeur faciale unitaire	Subvention COSOG	Valeur d'achat unitaire	Taux subvention	
16 €	5 €	11 €	31%	
Nb CESU max/ an	Coût agent max/ an	Valeur globale	Subvention max/ an	Avantage fiscal
100	1 100 €	1 600 €	500 €	550 €
Dispositif à partir de 2012:				
Valeur faciale unitaire	Subvention COSOG	Valeur d'achat unitaire	Taux subvention	
10 €	3,5 €	6,5 €	35%	
Nb CESU max/ an	Coût agent max/ an	Valeur globale	Subvention max/ an	Avantage fiscal
200	1 300 €	2 000 €	700 €	650 €

VOTE :

POUR : UNSA, CFDT, CGC, FO
CONTRE : SNUP
ABSTENTION : CGT, SUD, CFTC

Après la mise en place du gré à gré, l'UNSA se félicite de cette nouvelle amélioration significative du dispositif CESU qui se traduit par :

- un meilleur subventionnement des CESU,
- une augmentation de la valeur globale d'achat (passage de 1600 € à 2000 €).

Centres de loisirs de Mandres et Gradignan : où en sommes-nous ?

Ces derniers temps, la CGT tente de stigmatiser les prises de positions de l'UNSA sur le thème des centres de loisirs et essaye de se faire passer comme le seul et unique « défenseur des centres ».

Il est bon de rappeler que ce thème n'est plus au cœur de la renégociation en cours de la convention de gestion avec la Direction générale de la CDC, puisqu'à la demande unanime des organisations syndicales, il a été écarté.

Sans doute n'est-il pas inutile non plus de rappeler que les organisations syndicales se sont opposées unaniment à la vente de nos centres.

Les organisations syndicales, CGT en tête, ont d'ailleurs rappelé que le propriétaire (en l'occurrence la CDC et pas le Cosog) était libre de disposer de ses actifs immobiliers et que cette décision de cession des centres lui revenait.

Suite à ces échanges, le DRH groupe, Jérôme Nanty a indiqué, par écrit, aux organisations syndicales que « *La Direction engagera dans les prochains mois une réflexion visant à la cession des centres de loisirs de Gradignan et Mandres les Roses* ».

L'UNSA n'a aucune position dogmatique en la matière et nous prendrons position sur ce dossier lorsqu'il sera mis à l'ordre du jour. L'agitation actuelle de la CGT, égratignant au passage l'UNSA et le SNUP, nous semble plus dictée par des raisons électorales que par l'actualité réelle des centres.

Il serait sans doute plus efficace de canaliser cette énergie pour élaborer des propositions concrètes pour l'avenir de nos centres et le devenir des personnels de Mandres et Gradignan !

**Lorsque la CGT
agite le chiffon
rouge !**



Cependant à l'UNSA, nous n'éluons pas les raisons invoquées par la Direction :

- les coûts supportés par le Cosog pour ces centres seraient de 800 000 € auxquels s'ajoutent plusieurs centaines de milliers d'euros côté employeur.
- la fréquentation des centres est très majoritairement « extérieure » (> 80 %) et ne concerne qu'une part minoritaire d'OD du Cosog.
- les coûts de refacturation des journées de centres aux extérieurs sont inférieurs au prix coûtant réel et que par conséquent, il s'agit là de subventions « déguisées » à des organismes extérieurs et ce, au détriment des ouvrants droit du Cosog.

Point sur la négociation de la convention de gestion (2011-2013)

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la prorogation de trois mois de l'actuelle convention. Ce délai permettra la poursuite des négociations avec la CDC pour aboutir à un accord avant le 30 septembre 2011.

Ces négociations ont déjà permis quelques avancées significatives :

- Augmentation de la subvention sociale par élargissement de l'assiette de calcul de la masse salarial de référence (gain estimé ~200 K€).
- Pérennisation de la subvention CESU de 150 K€ avec indexation sur l'évolution du SMIC.
- Augmentation de l'enveloppe pour les stages de préparation à la retraite qui passe de 100 K€ à 200 K€.
- Clarification des modalités de partenariats avec les entités associées à partir de 2011 (filiales CDC).

Reste à finaliser quelques points toujours en discussions :

- Compensation de l'engagement non respecté de la Direction d'investir dans un centre bord de mer de « type Courchevel ».
- Maintien des moyens humains contribuant au fonctionnement du COSOG.
- Moyens informatiques du COSOG.
- Frais de gestion imputés aux entités associées : solde des années 2008, 2009 et 2010.

A l'UNSA, nous sommes persuadés que le bon sens l'emportera sur les arguments comptables de la Direction et les positions dogmatiques de certains.

Le social demeure notre priorité.

Pour en savoir plus, consultez régulièrement notre site internet cdc.unsa.org. Périodiquement mis à jour, vous y trouverez toutes les informations relatives notamment au Cosog.